

Le 19 janvier 1791 à Nogent-le-Rotou.

Le mercredi 19 janvier 1791, elle recevait le serment de Chartrain, vicaire de la paroisse de Notre-Dame.

« Ce Jourd'hui dix neuf Janvier mil Sept cent quatre Vingt onze dans l'Assemblée du corps municipal de la Ville de nogent le rotrou. Est comparu M^r chartrain vicaire de notre dame de cette ville, Lequel a déclaré qu'il étoit dans l'intention de preter le Serment decreté par l'Assemblée nationale le 27 novembre 1790, et sanctionné par le Roi le 26 ^{bre} de la même année, sans y porter aucune restriction ni modification tel qu'il est conçu dans ledit decret en consequence requiert que le maire de cette ville lui indique le jour , a qui a été repondu par les officiers municipaux, en l'absence du maire , que dimanche prochain Ils se transporteroient à l'eglise de notre dame pour recevoir la prestation de Son Serment, ce qui a été convenu entre lui et les officiers municipaux, et a ledit M^r Chartrain Signé avec les officiers municipaux et le Secrétaire greffier dont acte

<i>Chartrain vic ND</i>	<i>Gallet Fils</i>
<i>Dagneau</i>	<i>Lequette</i>
<i>Baugart</i>	<i>Fauveau</i>
	<i>S^{re} »¹</i>

¹ A. M. de Nogent-le-Rotrou, 1D1 45^{ème} feuillet.